

Publié le 6 octobre 2016

« La réussite de la métropole passe aussi par l'habitat »

Présidente de la Sem Marseille Habitat, adjointe au logement du maire de Marseille et vice-présidente de la métropole Aix-Marseille Provence en charge de l'urbanisme et de la politique de la ville, Arlette Fructus est bien placée pour mesurer le chemin parcouru en matière de renouvellement urbain à l'échelle de la ville et de sa métropole. Cette dernière ouvre un champ d'action plus large pour mener à bien une politique équilibrée publique de l'habitat.



Vous êtes élue depuis de nombreuses années sur l'agglomération marseillaise, en charge du renouvellement urbain. La création de la métropole vous facilite-t-elle la tâche ?

C'est une évidence. C'est un vaste chantier, qui réclamera de la patience. Nous avons signé récemment le premier **contrat urbain métropolitain**, à Miramas. Sur les 92 communes de la métropole, nous dénombrons 11 quartiers d'intérêt national et 10 quartiers d'intérêt régional relevant de la **politique de la ville**.

Il n'est pas évident de faire travailler ensemble 6 anciennes intercommunalités. Or, si la métropole est un évident accélérateur de dynamique en matière de transports et d'économie, elle ne peut faire l'impasse sur l'habitat, au risque de perdre en attractivité si les nouveaux salariés ne peuvent être logés décemment. Tout est imbriqué. Nous allons prochainement lancer l'élaboration du **Plan local de l'habitat (PLH) métropolitain**. Nous élargissons le focus. À ce jour, si je croise l'ensemble des PLH des anciennes intercommunalités, il faut construire sur la métropole 12 000 logements, dont 5 000 à Marseille.

Arlette Fructus : « avec la métropole, notre activité va s'amplifier »

On sait à quel point les maires tiennent à leurs prérogatives en matière de droit du sol. Comment faire marcher tout le monde dans la même direction ?

J'inverse votre question. Prenons Vitrolles, créée dans les années 70 sur le statut de ville nouvelle, disposant de nombreuses zones d'activités sur son territoire : elle est limitrophe à Marseille et les besoins en matière de logements se croisent. Les habitants vivent sur un territoire sans frontières. 30 % des demandes de logements sociaux formulées auprès de la ville de Marseille viennent de personnes habitant hors Marseille. Certains maires ont des réticences sur le sujet du logement social. Dans notre métropole, 38 communes n'atteignent pas leur quota de 25 % logements sociaux ; 19 d'entre elles ont décidé de signer des contrats de mixité sociale avec l'État pour se frayer un chemin volontariste vers cet objectif. C'est bien la preuve que, face à l'intérêt général, les positions peuvent évoluer. Et d'ailleurs, la métropole est cosignataire à leur côté et en appui de leur choix.

Dans ce contexte, quel est le rôle de la Sem Marseille Habitat ?

Nous sommes à la fois un bailleur social (3200 logements à Marseille) et un opérateur sur des actions spécifiques, comme récemment sur le **Parc Kallisté**, dans les quartiers nord, copropriété dégradée dont deux bâtiments vont être détruits. **Marseille Habitat** a un vrai savoir-faire que la ville de Marseille sollicite sur des interventions où peu d'opérateurs (voire aucun !) souhaitent s'engager. Avec la métropole, notre activité va s'amplifier. Pour l'heure, deux partenaires forment le conseil d'administration de Marseille Habitat, la ville de Marseille et la Caisse des dépôts. On peut supposer que la métropole a vocation à rejoindre ces deux financeurs.

Propos recueillis par Stéphane Menu